



## PRIX DE LA VILLE LUDIQUE 2007 : LES LAUREATS

La cérémonie de remise des Prix de la Ville Ludique 2007 s'est déroulée le 21 Novembre sur le Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Ce concours, placé sous le patronage de Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, est organisé par la fifas (Fédération Française des Industries du Sport et des Loisirs) et les revues « La Gazette des communes » et « Le Courrier des maires », publications du Groupe Moniteur. Il a rencontré pour sa troisième édition un succès croissant auprès des collectivités locales, avec la participation de 41 communes et communautés de communes (27 pour l'édition 2006).

Les communes petites et moyennes ont été particulièrement nombreuses à se reconnaître dans l'esprit et les critères de ce concours qui prend en considération la politique globale de la collectivité en matière d'équipements ludiques, l'attention portée aux besoins des enfants et de leurs familles, l'intégration paysagère et urbanistique, la convivialité des espaces, leur animation et leur mise en valeur.

### Les communes qui ont participé à l'édition 2007 :

**AJACCIO** (Corse du Sud), **ALLAUCH** (Bouches du Rhône), **BASTIA** (Haute Corse), **BAYONNE** (Pyrénées Atlantique), **CANET-EN-ROUSSILLON** (Pyrénées Orientales), **CAUTERETS** (Hautes Pyrénées), **CHAMPS-SUR-MARNE** (Seine et Marne), **CHASSIEU** (Rhône), **CHATEAUGAY** (Puy de Dôme), **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SAONE JOLIE** (Haute Saône), **COURDIMANCHE** (Val d'Oise), **CREIL** (Oise), **DOUAI** (Nord), **DRANCY** (Seine Saint Denis), **ELANCOURT** (Yvelines), **FONTAINE** (Isère), **FORBACH** (Moselle), **GOUVIEUX** (Oise), **ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN** (Bas-Rhin), **LE CENDRE** (Puy de Dôme), **LORMONT** (Gironde), **MARSEILLE** (Bouches du Rhône), **MERCUES** (Lot), **MONTEREAU-FAULT-YONNE** (Seine et Marne), **MONTIGNY-LE-BRETONNEUX** (Yvelines), **NEVERS** (Nièvre), **ONZAIN** (Loire et Cher), **PULNOY** (Meurthe et Moselle), **QUEVEN** (Morbihan), **ROMAGNAT** (Puy de Dôme), **SAINT-AMAND-LES-EAUX** (Nord), **SAINT-ETIENNE** (Loire), **SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** (Yvelines), **SAINT-GRATIEN** (Val d'Oise), **SAINT-LAURENT-DU-VAR** (Alpes Maritimes), **SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES** (Maine et Loire), **SAINT-MARS-DU-DESERT** (Loire Atlantique), **SALAISE-SUR-SANNE** (Isère), **SETE** (Hérault), **STIRING-WENDEL** (Moselle), **WOUSTVILLER** (Moselle)

Deux communes lauréates du concours 2006 ont accepté de participer au jury des Prix de la Ville Ludique 2007. Il s'agit de **Mme Annie GUILLEMOT**, Maire de **BRON**, et de **Mme Simone IRMINGER**, Chef du Service des Ecoles et Institutions pour l'Enfance de la Ville de **GENEVE**. Outre ces personnalités, le jury était composé de : **M. Xavier BRIVET**, Rédacteur en Chef du Courrier des maires, **M. Eric BURIE**, Rédacteur en Chef de Paysage Actualités, **Mme Delphine GERBEAU**, Journaliste à la Gazette des communes, **M. Yves TOUCHARD**, Chargé de Mission au Ministère de l'Education Nationale, **Mme Catherine TRACHTENBERG**, Déléguée Générale de la fifas (présidente du jury).

## Le lauréat dans la catégorie de communes de moins de 10.000 habitants

Le Prix a été décerné à la commune du **Cendré** (Puy De Dôme). Située aux portes de Clermont-Ferrand, cette commune de 4 925 habitants développe depuis plusieurs années une politique Jeunesse volontariste, dans laquelle s'insère naturellement l'aménagement d'espaces ludiques harmonieusement répartis sur l'ensemble de la commune. Un objectif clairement affiché : « rendre la ville toujours plus attrayante afin d'attirer sur son territoire de nouvelles familles avec enfants et assurer ainsi une réelle dynamique sur la commune » - qui se traduit également par l'attention portée à l'intégration des espaces ludiques dans le riche patrimoine naturel de la commune, l'aménagement de ces espaces de manière à favoriser les contacts entre enfants de différents âges et entre les générations, l'accessibilité aux enfants handicapés, la diversité et la complémentarité des activités ludiques proposées. La concertation fait également partie intégrante de cette politique d'aménagement, les attentes et observations des riverains étant recueillies lors de réunions de quartier pour chaque nouveau projet. Les enfants sont également associés, notamment par un jeu-concours, pour trouver le nom des nouveaux espaces ludiques. La commune a également eu à cœur d'associer espaces ludiques, création et éducation, en confiant la réalisation des panneaux implantés à l'entrée des aires de jeux à une artiste locale, illustratrice de livres pour enfants et qui anime des ateliers d'arts plastiques dans les écoles de la ville.



**Auzon jouer – Trois zones de Jeux sur une coulée verte**  
Crédit photo : Horizon Photographie Ludovic Combe



**1, 2, 3... Pandières – 1800 m2 pour le jeu et la détente dans un quartier en plein développement**  
Crédit photo : Daniel Gillet



**Groupe scolaire Louis Aragon**  
Crédit photo : Daniel Gillet

## Les nominés dans la catégorie de communes de moins de 10.000 habitants

Le Jury a également souhaité souligner le grand intérêt des dossiers présentés par les deux autres communes finalistes dans cette catégorie :

La commune de **SALAISE-SUR-SANNE** (Isère), qui a choisi d'associer étroitement les parents à la conception et à la réalisation de ses espaces ludiques, en premier lieu par une large consultation, puis par l'intégration d'une délégation de parents au groupe de suivi du projet municipal réunissant l'élue en charge de l'enfance et de la jeunesse, les services techniques, enfance et multi-accueil.

La commune de **SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES** (Maine et Loire), remarquée pour sa politique d'équipement volontariste (aires de jeux réparties dans toute la commune, établissements scolaires complètement équipés, création d'une aire de jeux dans tout nouveau lotissement communal, obligation de réserver une surface à cet effet pour tous les lotisseurs privés) ainsi que pour le rôle très actif du Conseil Municipal d'Enfants dans les choix d'aménagements.

### Le lauréat dans la catégorie de communes de 10.000 à 50.000 habitants

Le Prix a été décerné à la ville d'**ELANCOURT** (Yvelines), ville nouvelle de 28.000 habitants caractérisée par la jeunesse de sa population (60 % de moins de quarante ans) et la forte présence de familles avec enfants (76 % des foyers). Le développement des espaces ludiques fait partie intégrante d'une politique globale axée sur la famille, l'éducation et l'offre de loisirs pour tous. Ainsi, la quasi totalité des crèches et des écoles est équipée d'espaces de jeux, ainsi que de nombreux squares et parcs sur l'ensemble de la commune. Les mêmes lieux peuvent combiner harmonieusement activités ludiques et éducatives, comme le jardin des cinq sens où les équipements de jeux ponctuent un parcours de découverte de la nature par l'odorat, le toucher, le goût, la vue et l'ouïe. La création d'aires de jeux remarquables par leur importance, leur conception, leur aménagement et leur environnement, participe également d'une politique d'aménagement urbain visant à décroquer les quartiers en amenant l'ensemble de la population de la ville à se rencontrer sur ces grands sites de loisirs. Ce décroquement est stimulé par l'organisation d'événements comme la fête des enfants qui réunit tous les ans 4 000 enfants au parc des Coudrays. La politique d'aménagement de la commune se distingue également par l'importance et la variété des modes de consultation et de concertation employés (enquêtes publiques, consultations thématiques, conseil municipal des enfants, groupe parentalité, relais d'assistantes maternelles). Enfin, la communication sur les espaces ludiques est également au rendez-vous avec une brochure d'information très complète mise à la disposition de la population. ELANCOURT a rejoint en 2006 le réseau UNICEF des « Villes amies des enfants ».



Aire de jeux Jacques Cartier : 1 000 m<sup>2</sup> équipés de jeux pour tous les âges, également avec des jeux de plein-pied accessibles aux handicapés moteurs/ Crédit photo : Mairie d'Elancourt

### Le nominé dans la catégorie de communes de 10.000 à 50.000 habitants

Dans la catégorie des communes de 10.000 à 50.000 habitants, le jury a également distingué la ville de **NEVERS** (Nièvre), pour sa politique d'aménagement très structurée et son travail d'évaluation de la fréquentation et de la perception des aires de jeux par le biais d'une enquête effectuée auprès des enfants et de leurs parents. Cette approche apparaît à la fois innovante et très utile pour identifier les besoins, identifier les freins à la fréquentation des équipements et y remédier et faire évoluer le parc.



Aire de jeux Parc Roger Salengro :  
le rendez-vous des enfants de toute la ville  
Crédit photo : Patrick Leriget-ville de Nevers



Aires de jeux de proximité : utilisées quotidiennement,  
surtout après l'école  
Crédit photo : Patrick Leriget-ville de Nevers

### **Le lauréat dans la catégorie de communes de plus de 50.000 habitants**

Le Prix a été décerné à la ville d'**AJACCIO** (Corse du Sud). La création et le développement des espaces ludiques s'inscrivent ici prioritairement dans une optique de cohésion sociale, les espaces de proximité permettant de renouer des liens qui se distendent au niveau du quartier, tandis que les espaces ludiques à plus large périmètre d'attraction favorisent la mixité sociale. Ces objectifs sont servis d'une part par un maillage des aires de proximité sur toute la ville en concertation avec les parents, d'autre part par les choix d'implantation et d'aménagement des espaces ayant vocation à attirer les habitants de tous les quartiers : ces derniers sont aménagés dans des quartiers stratégiques, conçus pour s'intégrer harmonieusement à leur environnement, desservis par les transports en commun, et réunissent des activités variées favorisant leur fréquentation par toutes les classes d'âge. Leur fonction de lieu de rendez-vous des enfants et des parents des différents quartiers de la ville est renforcée par l'organisation de manifestations destinées aux enfants tout au long de l'année : journées du sport, journées des associations de l'enfance, festival des jeux d'autrefois, semaine de l'enfance. La politique d'aménagements ludique de la ville d'AJACCIO a par ailleurs été remarquée pour l'importance accordée à la diversité des activités sensorielles et motrices proposées, choix effectués en particulier dans une optique de lutte contre l'obésité infantine. L'imaginaire n'est pas oublié pour autant, comme le montre la richesse des thématiques développées pour le choix des jeux de rôles.



Aire de jeux de la Place Miot : lieu de convergence de tous les quartiers de la ville  
Crédit photos : Ville d'Ajaccio



Jardin Elisa : une aire de jeux de quartier au cœur de la ville

### **Le nominé dans la catégorie de communes de plus de 50.000 habitants**

Le Jury a également distingué la ville de **MARSEILLE**, pour la remarquable diversité des jeux offerts aux enfants de la cité phocéenne, que ce soit en termes de fonctions ludiques ou d'esthétique, avec une ouverture aux styles les plus divers, une recherche constante d'intégration dans l'environnement et de cohérence avec les fonctions dévolues à l'espace public où ils sont installés.



Parc Billoux : jeux d'eau  
Crédit photos : Sophie Guillermain-Ville de Marseille



Parc Longchamp



Plages du Prado

## Prix Spécial du Jury

Le Prix spécial du jury a été décerné à la commune de **Saint-Laurent-du-Var** (Alpes Maritimes). Dans cette ville de 30.000 habitants, le développement des espaces ludiques trouve naturellement sa place au croisement des grands axes de la politique communale : Jeunesse, Contrat Educatif Local, Contrat Temps libre, Plan Local d'Urbanisme. Ainsi, les aires de jeux installées dans les crèches et écoles intègrent l'ensemble des projets pédagogiques des responsables d'établissements, tandis que les aires en accès libre sont conçues pour faciliter la convivialité et les échanges intergénérationnels. Le jury a été particulièrement sensible à la politique développée par la commune en direction des personnes handicapées et à mobilité réduite. En effet, Saint-Laurent-du-Var, qui est l'une des 24 communes françaises à avoir obtenu le label « Handiplage » pour la qualité de ses installations en bord de mer, a entrepris de compléter ces aménagements par l'installation d'une aire de jeux pour personnes à mobilité réduite.



En crèches et maternelles : des aires de jeux liées aux projets pédagogiques / Crédit photos : Ville de Saint-Laurent-du-Var



Aire de Jeux en accès libre : proximité et convivialité

**22 Novembre 2007**

### Contacts presse :

fifas - Catherine TRACHTENBERG  
Tél : 01.47.31.56.23  
[www.fifas.com](http://www.fifas.com)  
[catherine.trachtenberg@fifas.com](mailto:catherine.trachtenberg@fifas.com)

Groupe Moniteur - Nadia ZIMMER  
Tél : 01.40.13.36.16  
[nadia.zimmer@groupe-moniteur.fr](mailto:nadia.zimmer@groupe-moniteur.fr)